

## **JEU CONCOURS devienstonboss.fr**

« devienstonboss.fr »

### **Article 1 : Présentation de la société organisatrice**

L'association Adie - 4 boulevard Poissonnière - 75009 Paris

### **Article 2 : Principe et durée**

#### **Article 2 – 1 : Principe**

Ce Jeu dénommé « devienstonboss.fr » est un jeu qui se déroulera :

- via une inscription sur le site internet devienstonboss.fr,
- via une inscription sur le site internet <http://devienstonboss.skyrock.com>,
- directement via l'Adie.

Il s'agit d'un Jeu organisé pour présenter l'offre de formation gratuite « CréaJeunes » de l'Adie.

Le principe se résume ainsi :

- 1- Le participant doit remplir un formulaire de participation,
- 2- L'Adie prendra contact avec les inscrits pour tester leurs motivations, s'ils correspondent d'après le formulaire aux critères de CréaJeunes. Dans le cas contraire, un mail de refus leur sera envoyé.
- 3- Ce premier contact sera suivi d'une invitation à participer une réunion d'information collective/sélection avec les équipes CréaJeunes,
- 4- Sélection des candidats pouvant intégrer CréaJeunes,
- 5- Formation CréaJeunes en collectif pendant 6 à 8 semaines
- 6- élection du meilleur dossier de formation suivant évaluation continue :
  - 1 nommé parmi les 7 sites de formation Adie (3 sessions) : 21 nominés,
  - Chaque nommé présentera son projet devant le jury,
  - un jury constitué des membres de l'Adie et d'un ou plusieurs parrains sélectionnera le meilleur dossier,
  - le gagnant remportera alors **3 000 €, un ordinateur portable hp d'une valeur de 800 € TTC**, et un suivi assuré par un professionnel.

#### **Article 2 – 2 : Durée**

Ce Jeu aura lieu du mardi 5 janvier 2010 au dimanche 28 février 2010.

### **Article 3 : Modalités de participation**

La participation à ce Jeu est gratuite, sans obligation d'achat.

Pour y participer il suffit de suivre les indications du Jeu sur le site Internet [www.devienstonboss.fr](http://www.devienstonboss.fr) ou bien en étant directement inscrit à une formation gratuite avant le 28 février 2009.

La participation à ce jeu est soumise à une sélection effectuée par l'Adie pour l'inscription à une formation gratuite. Celle-ci dépend essentiellement de la motivation et de l'état d'avancement du projet. L'Adie est seule juge de cette sélection.

### **Article 4 : Conditions de participation**

Pourront participer au Jeu :

- les personnes physiques majeures (âgées de 18 à 32 ans au 28 février 2010) résidant en France

- métropolitaine.
- La participation de toute personne résidant dans les DOM-TOM ou hors France ne pourra être prise en compte.

#### **Article 5 : Lots à gagner**

-Dotation : **3 000 € (trois mille euros) + un ordinateur portable hp d'une valeur de 800 € TTC avec ses équipements (souris, sacoche, Microsoft Office 2007)** et un suivi assuré par un professionnel.

#### **Article 6 : Modalités d'attribution du lot**

La dotation sera remise au gagnant dans un délai maximum de 6 semaines à compter de l'annonce des résultats.

#### **Article 7 : Modifications éventuelles**

L'organisateur se réserve le droit, notamment en cas de force majeure ou de toute autre cause étrangère à sa volonté, d'écourter, modifier, différer, prolonger, interrompre ou cesser définitivement le présent jeu sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

L'organisateur se réserve également le droit de supprimer toute participation ne correspondant pas aux conditions de participation du jeu explicitées à l'article 4.

Dans ces diverses hypothèses, une information sera communiquée par tout moyen au choix de l'organisateur. De même il pourra être nécessaire de modifier tout ou partie du présent règlement.

#### **Article 8 : Responsabilités**

Le gagnant autorise par avance la Société organisatrice à utiliser et reproduire son nom et prénom et image le cas échéant, sans que cette publication puisse lui ouvrir droit à quelque indemnité ou rémunération de quelque nature que ce soit.

En acceptant de participer à cette opération, chaque participant décharge entièrement et sans condition la société organisatrice ainsi que ses agents, parents, associés, filiales, directeurs, responsables et employés, y compris l'ensemble de leurs agences publicitaires, commerciales et de sondages, de toute responsabilité ainsi que de tout préjudice, des pertes ou dommages pouvant survenir du fait de la participation à l'opération ou en relation avec celle-ci, y compris, et sans que cette liste soit limitative, en ce qui concerne la réception, l'échange, l'utilisation et le mauvais usage des lots gagnés.

**L'Adie** ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à écourter, différer, prolonger, interrompre ou cesser définitivement le présent jeu, ou même modifier les conditions de participation et les modalités de fonctionnement du présent jeu.

**L'Adie** dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu notamment dû à des actes de malveillances externes.

**L'Adie** pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

#### **Article 9 : Respect du règlement et remboursement des frais de participation**

La participation au Jeu «[www.devienstonboss.fr](http://www.devienstonboss.fr)» implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé auprès de l'Etude de Maître Denis, Huissier de Justice à Paris, 119 avenue Gambetta, 75020 Paris.

Le règlement du Jeu est disponible gratuitement sur simple demande en écrivant à :

**L'ADIE – jeu devienstonboss.fr - 4 boulevard Poissonnière - 75009 Paris.**

Les frais engagés par les participants au jeu concours peuvent être remboursés dans les conditions suivantes :

- En adressant une simple demande écrite à la société organisatrice. Postée au plus tard 30 jours après la clôture du jeu concours.
- En précisant son nom, adresse postale, en joignant un RIP ou un RIB à son nom et en précisant l'objet de sa demande. Les timbres de la demande de remboursement des frais de participations et celui de la demande de règlement seront remboursés sur simple demande au tarif postal 20 g en vigueur, tarif lent soit 0,45 euro TTC.

Le coût de la communication téléphonique pour accéder au site Internet et le temps de participation au jeu concours sera remboursé forfaitairement dans la limite d'une connexion par participant, sur la base d'un temps de connexion moyen à Internet de 5 minutes à un coût forfaitaire de 0,05 euro par minute, soit un remboursement forfaitaire de 0,25 euro TTC. Les participants bénéficiant d'un abonnement forfaitaire et, dans ces conditions, n'ayant pas engagé de frais pour le présent jeu, ne pourront prétendre à un remboursement.

Les remboursements seront effectués par virement bancaire ou par chèque.

#### **Article 10 : Litiges**

Le présent Jeu est soumis à la loi française.

Toute difficulté, née ou à naître, liée à l'interprétation ou à l'exécution du présent jeu ou de son règlement sera soumise à Maître Denis, huissier de justice à Paris.

Arbitre unique statuant en amiable compositeur. Sa sentence sera réputée sans appel.

A peine d'irrecevabilité, toute réclamation devra être adressée dans les 30 jours de la fin du jeu à :  
**L'ADIE – jeu devienstonboss.fr - 4 boulevard Poissonnière - 75009 Paris.**

La date de la poste faisant foi.

La participation au présent jeu entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et de la décision de Maître Denis sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement.

#### **Article 11 : Loi informatique et liberté**

Les données vous concernant, recueillies à cette occasion sont utilisées par **L'Adie** pour les besoins de la présente opération. Toutes les informations pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification ainsi que du droit d'opposition dans les conditions prévues par la loi du 6 janvier 1978, dite " Loi Informatique et Libertés " à l'adresse suivante (remboursement du timbre au Tarif lent en vigueur pour les courriers de moins de 20g sur simple demande écrite accompagnée d'un RIB ou d'un RIP) :

**L'ADIE – jeu devienstonboss.fr - 4 boulevard Poissonnière - 75009 Paris.**